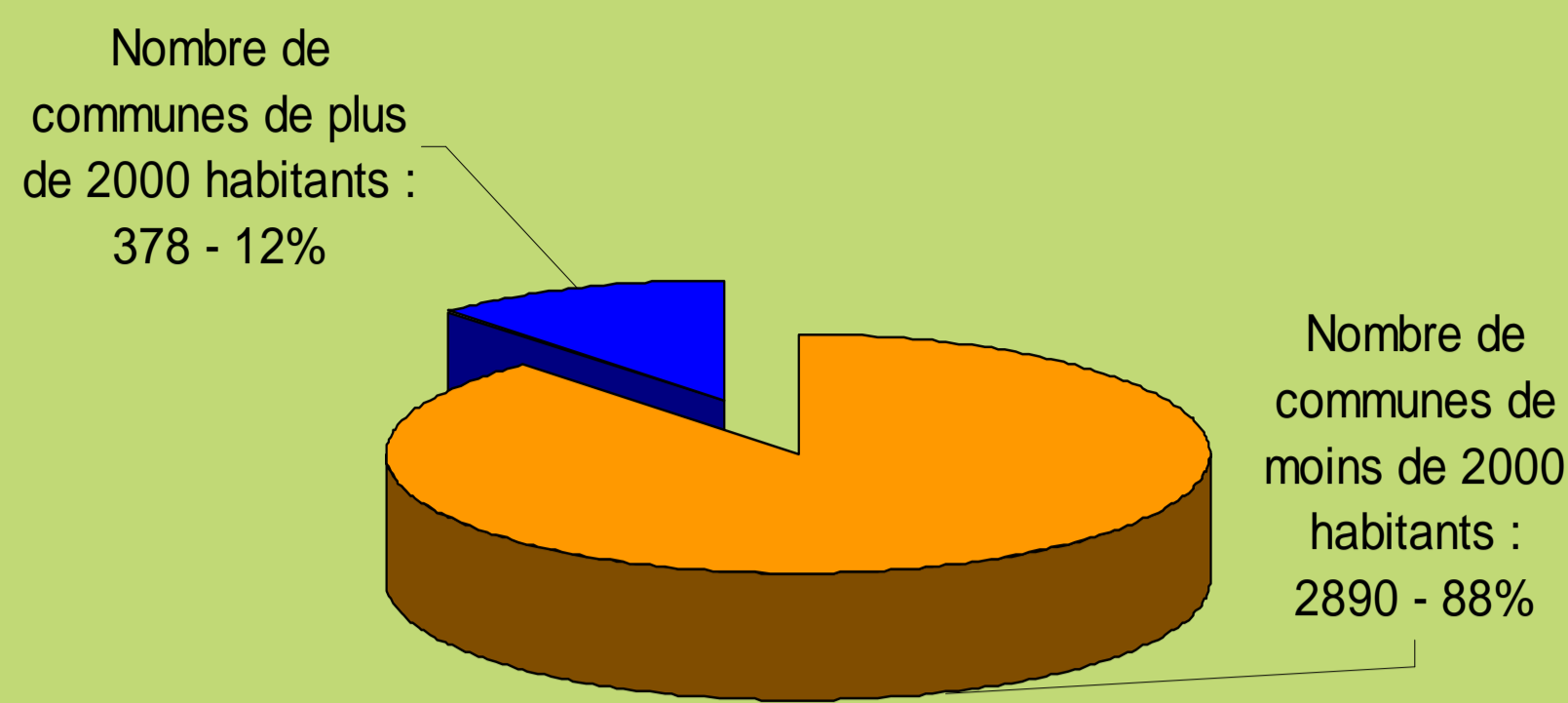


Zoom sur les communes de moins de 2000 habitants

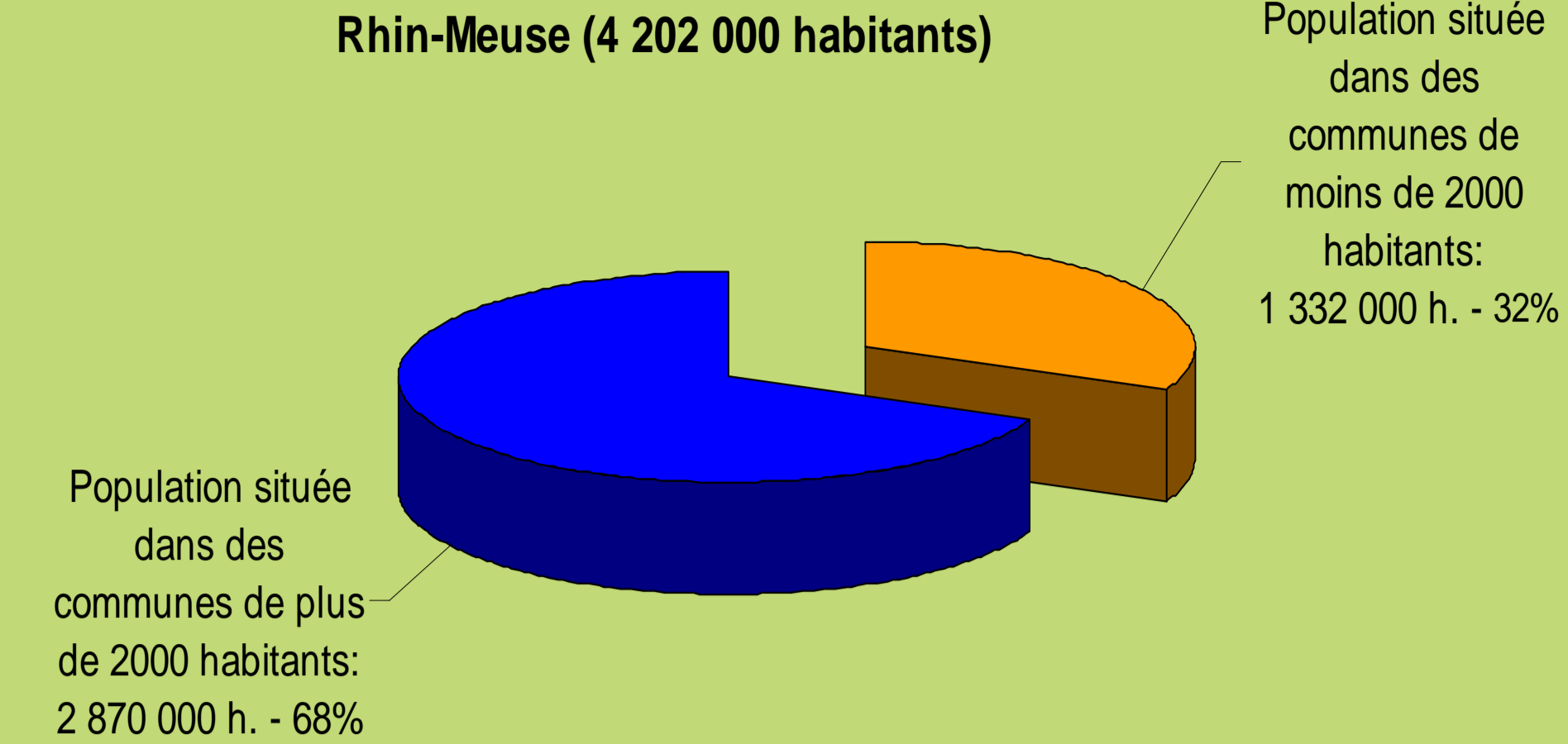
Communes du bassin Rhin-Meuse (3 268 communes)



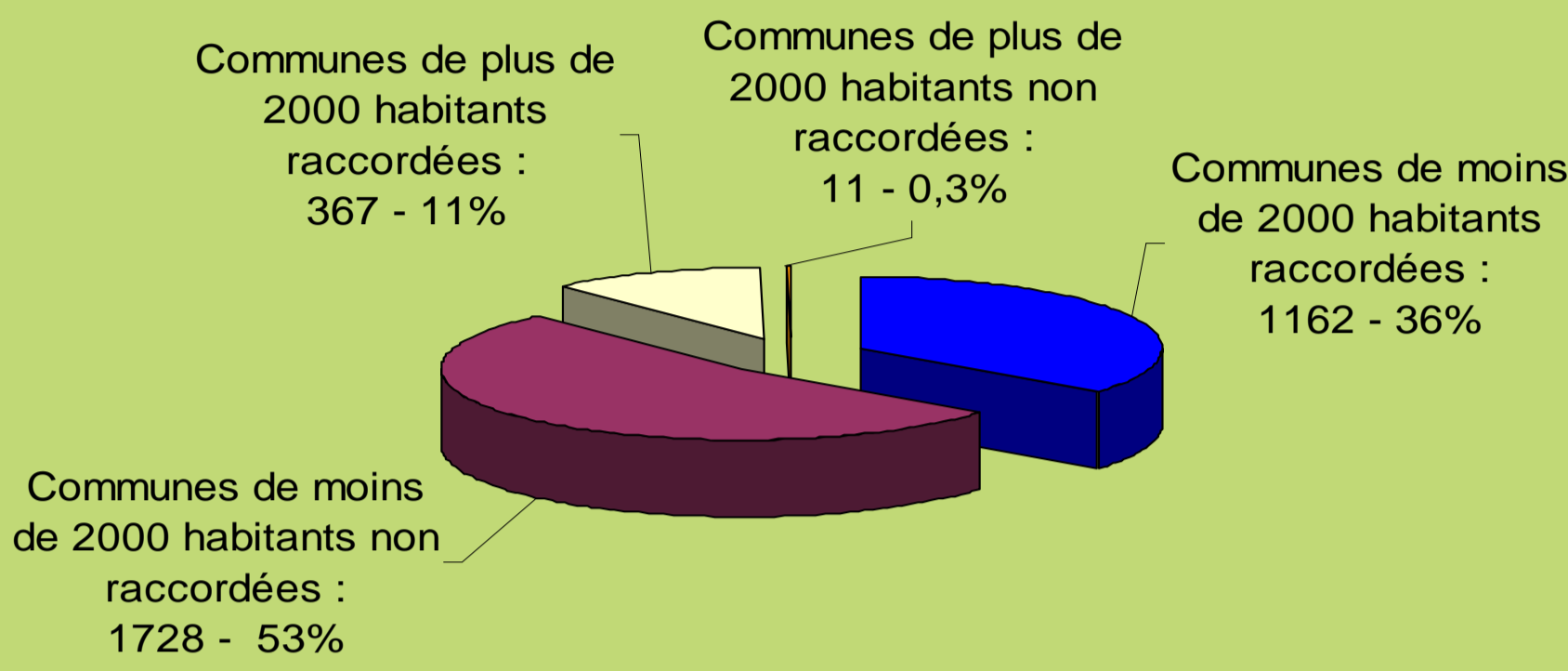
Communes de moins de 2000 habitants :

- 88 % des communes du bassin
- 32 % de la population du bassin

Répartition de la population du bassin Rhin-Meuse (4 202 000 habitants)



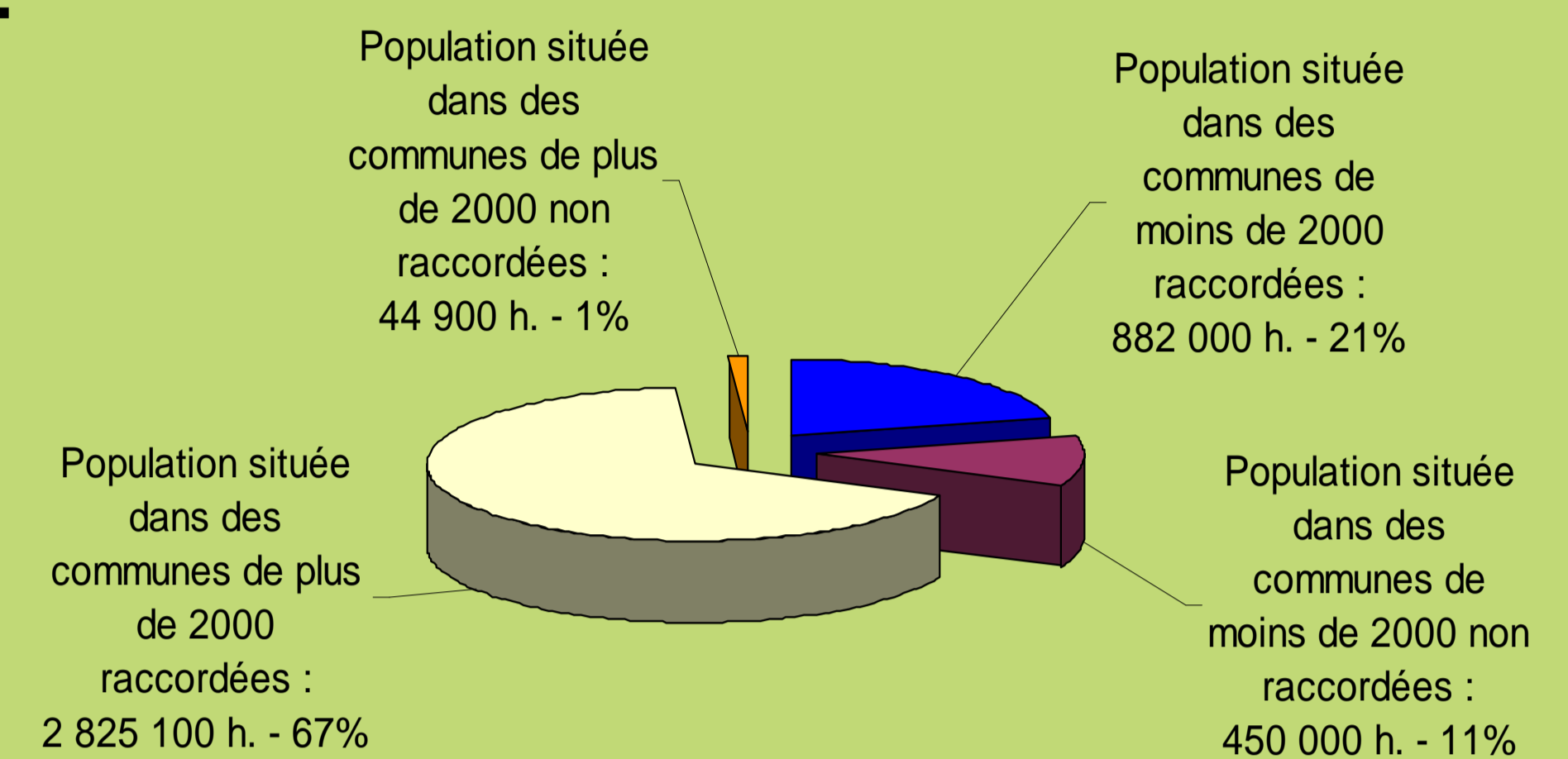
Etat de raccordement à un ouvrage d'épuration des communes du bassin Rhin-Meuse



Communes de moins de 2000 habitants non équipées :

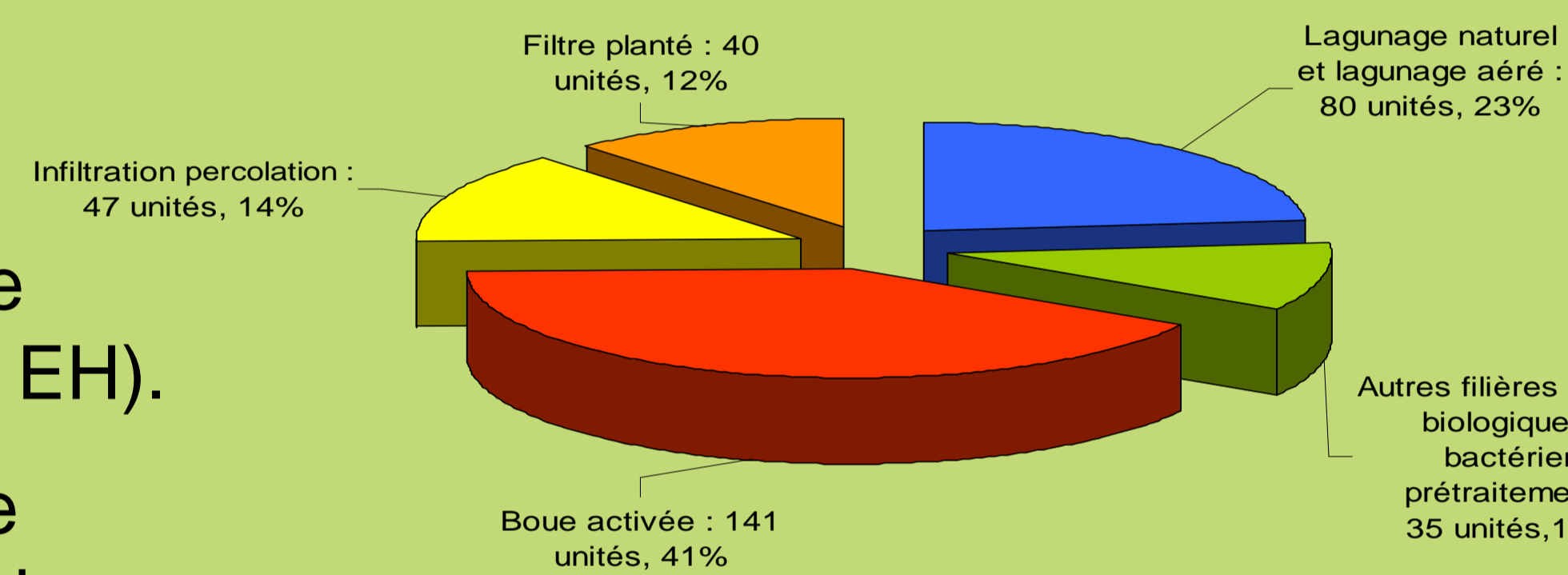
- 53 % des communes du bassin
- 11 % de la population du bassin

Etat de raccordement à un ouvrage d'épuration de la population du bassin Rhin-Meuse

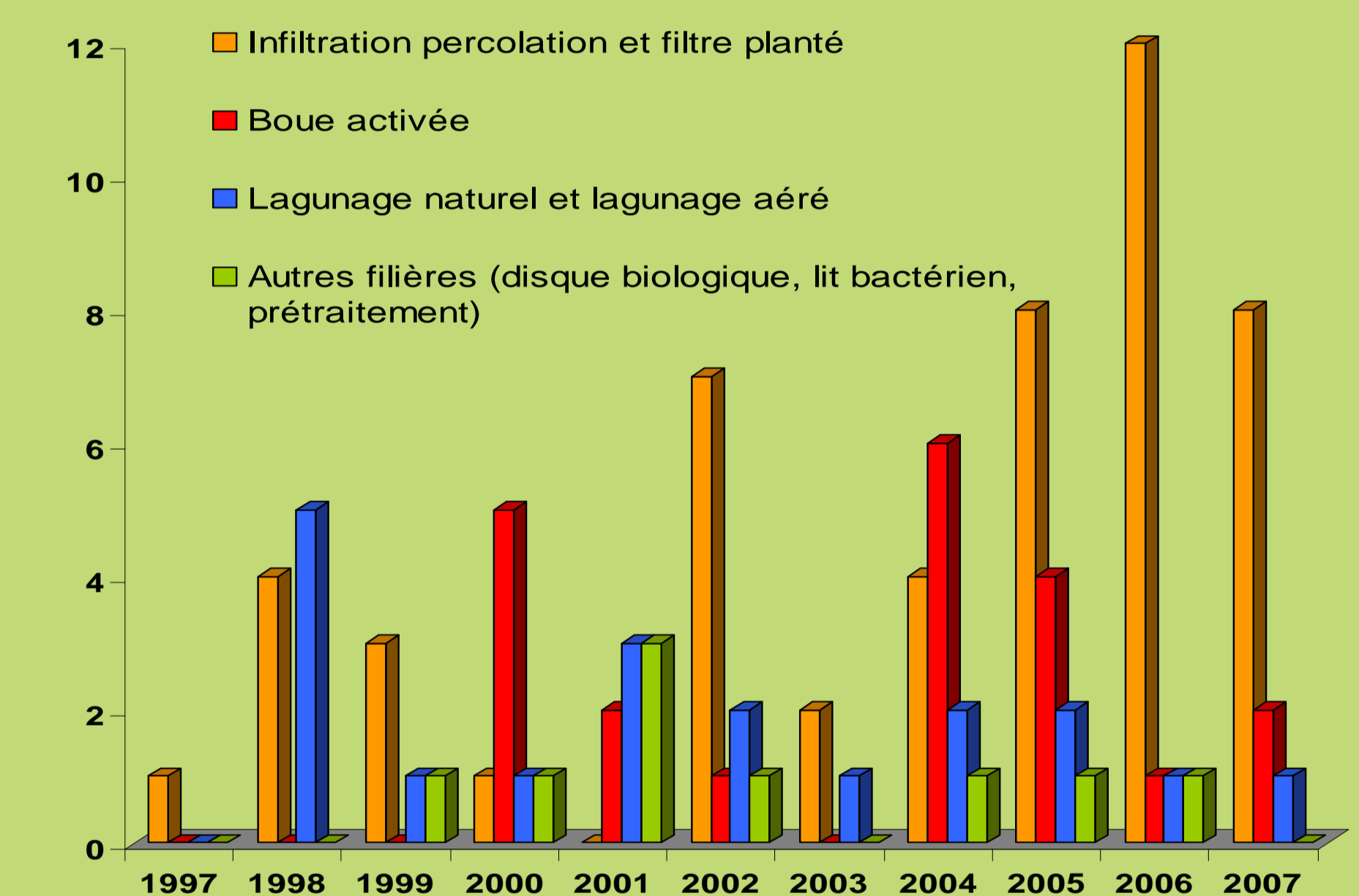


L'équipement des communes de moins de 2 000 habitants

Parc de stations d'épuration de capacité inférieure à 2000 EH Répartition par type de traitement (situation au 31/12/2007)



Stations d'épuration de capacité inférieure à 2000 EH Nombre et type de stations créées annuellement



➤ Les ouvrages de capacité < 2000 EH sont majoritairement des systèmes de traitement par boue activée (41% du parc des stations de moins de 2000 EH).

➤ Il faut noter depuis quelques années une tendance marquée à l'augmentation d'ouvrages « rustiques » de type infiltration percolation ou filtre planté de roseaux.

Collectivités de moins de 2000 habitants non équipées et priorités d'intervention de l'agence de l'eau

1728 communes non équipées d'un dispositif collectif de traitement :

- la majorité mettront en place un système « collectif » pour une partie de la commune
- certaines opteront pour le tout « assainissement non collectif »

Priorités d'intervention

Mise en place d'un niveau de priorité par commune, basé sur la sensibilité de la masse d'eau réceptrice. La sensibilité de la masse d'eau est évaluée notamment à partir de :

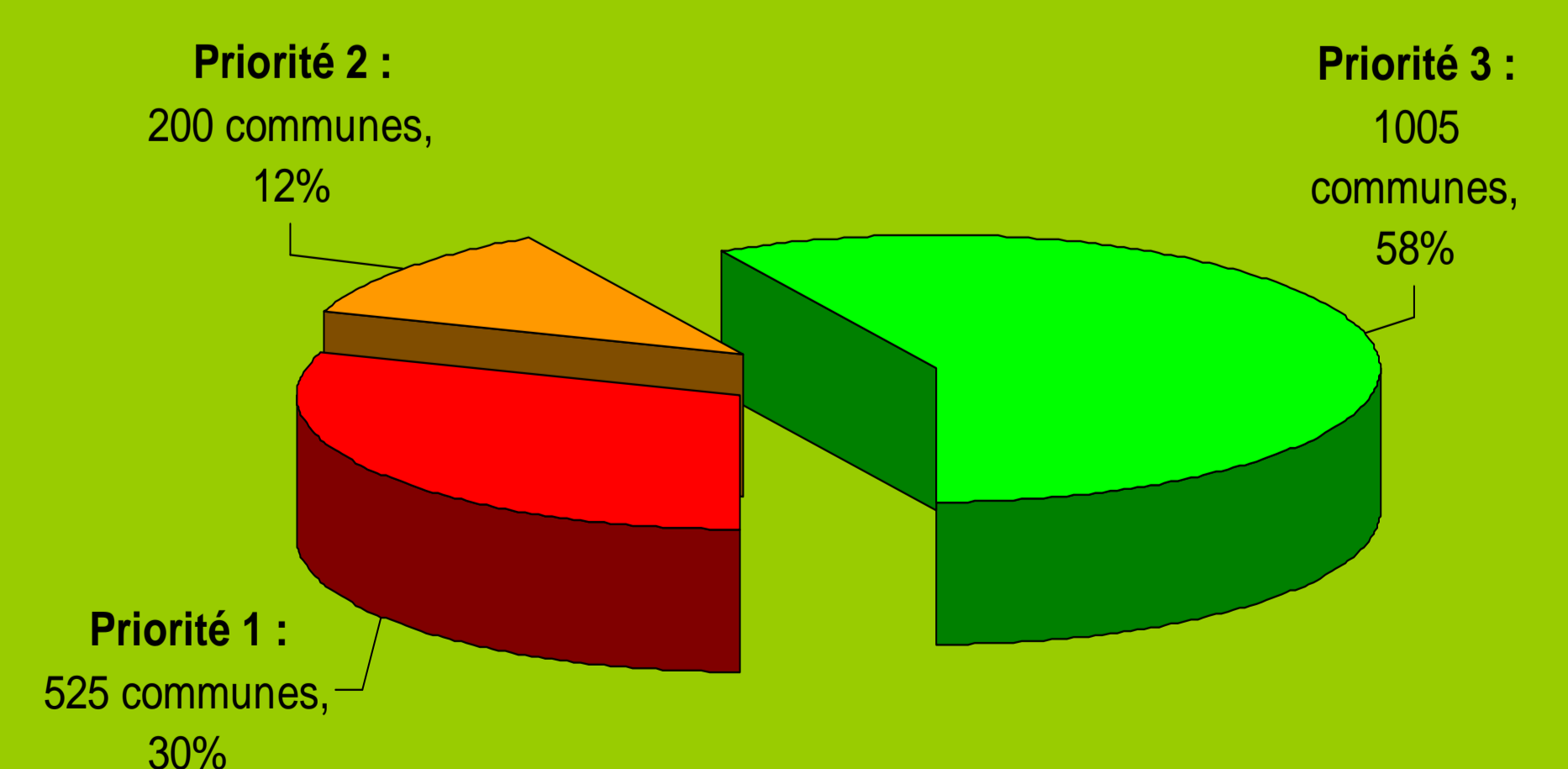
- son état écologique actuel
- l'impact des rejets de la commune sur la masse d'eau

Le niveau de priorité définit un niveau de performance minimale à atteindre. Une commune en priorité 3 se verra ainsi affectée d'un niveau de performance moins important qu'une commune en priorité 1.

Le principe retenu par l'agence de l'eau pour ces communes de moins de 2000 habitants est de soutenir les travaux permettant l'atteinte de ce niveau de performance.

Les cartes départementales des posters suivants présentent, pour les régions Lorraine et Champagne-Ardenne, le niveau de priorité des communes de moins de 2 000 habitants sans dispositif de traitement .

Niveau de priorité de la commune	Sensibilité de la masse d'eau
1	forte
2	moyenne
3	faible



Répartition du niveau de priorité des communes de moins de 2000 habitants du bassin Rhin-Meuse sans dispositif de traitement



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire